



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)**

**Document 28-F
17 février 1998
Original: russe**

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour information

Point de l'ordre du jour: 3.2

SÉANCE PLÉNIÈRE

Fédération de Russie

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS EN FÉDÉRATION DE RUSSIE DANS LE CADRE DE LA GII

A l'aube du XXI^e siècle, l'objectif de développement dans le domaine des télécommunications est la définition et la construction de la société mondiale de l'information et de ses éléments constitutifs que sont l'infrastructure mondiale de l'information et l'économie mondiale de l'information. Dans sa présentation, la Russie définira ces concepts, soulignera les rapports qui existent entre eux et passera en revue l'impact des systèmes modernes de télécommunication, comme l'Internet et les systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles, sur leur développement.

Pour construire la GII, qui résulte de la convergence et de l'interaction des infrastructures nationales d'information, les administrations devront tout d'abord créer et développer leur infrastructure nationale d'information (NII) tout en prévoyant l'intégration de celle-ci au système mondial. La Russie présentera les principes fondamentaux qui, selon elle, devront présider à l'établissement d'une NII. Elle traitera en particulier de questions comme les critères de conception fondamentaux (combinaison de solutions de réseau et amélioration de l'organisation des bases de données; réseaux intelligents; multimédia; accès interactif; etc.), les façons d'envisager l'interface réseau/usager et les conditions nécessaires à son développement, les principes fondamentaux pour l'établissement de l'interface de réseau ainsi que les types et méthodes de réglementation publique dans le contexte de la construction de la NII, y compris les questions de gestion des fréquences.

La construction de la NII et de la GII s'articule autour de la reconnaissance de la nécessité d'une coopération entre tous les pays, aux niveaux régional et mondial, visant notamment à promouvoir une intégration globale et à mettre en oeuvre des programmes d'information mondiaux. Dans cette perspective, le rôle des administrations nationales, en matière de gestion des processus associés et de coordination de leurs activités sous les auspices de l'UIT, doit être considéré sous un angle nouveau et l'UIT devra assumer des fonctions supplémentaires, ce qui imposera à terme sa réorganisation. La Russie fera part de son point de vue sur la réforme des activités de l'UIT, en particulier pour ce qui est des Membres des Secteurs, sur la nécessité d'élaborer au sein de l'UIT une approche et une stratégie mondiale pour le développement et la construction de la GII et de la NII, qui renforceront et développeront le rôle de l'UIT dans la gestion de ce processus de développement, la coopération avec les organisations régionales, etc.

L'Administration russe mène à cet égard une politique fondée sur les principes précités et est disposée à adopter toutes les mesures concrètes qui s'imposeront, dans le cadre de sa politique intérieure et extérieure, pour que la GII prenne forme. La Russie présentera son expérience en matière d'amélioration des fondements juridiques régissant les télécommunications, de réforme du cadre institutionnel dans lequel s'inscrit la gestion de ce secteur, de renforcement des liens aux niveaux mondial et régional, en particulier au sein de la CEPT et de la RCC, de création des conditions nécessaires à l'émergence de marchés compétitifs, de mise en oeuvre d'une politique de recherche et de développement, etc.

En conclusion, l'Administration russe mettra l'accent sur le rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans le processus global de développement de la NII, analysera les résultats de la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires et exposera quelle doit être, selon elle, la prochaine étape pour les activités du Secteur.
